



# QUE FAIRE À LA SUITE D' UN INCENDIE?



## POUR URGENCE COMPOSEZ LE 911

Voici un document de référence conçu pour vous aider à la suite d'un incendie. Il contient l'information pertinente afin de réorganiser votre vie rapidement.

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield espère que ce document vous sera utile. Il vous renseigne sur les étapes à suivre. Pour tous renseignements additionnels, veuillez communiquer avec votre Service de sécurité incendie. **Heures de bureau** : lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h

### IMMÉDIATEMENT APRÈS L'INCENDIE

**VOS MÉDICAMENTS** - Établir une liste de vos médicaments et communiquer avec votre pharmacie :

**Informez votre agent d'assurances** - Votre agent d'assurances est une personne-ressource importante. Vous devez l'informer dans les plus brefs délais. Il viendra sur place constater les dégâts, entamera les procédures et vous apportera son soutien. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurances possèdent un numéro de téléphone d'urgence en fonction 24 heures sur 24.

Compagnie d'assurances : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Représentant : \_\_\_\_\_ N° de la police d'assurance : \_\_\_\_\_  
Bureau d'assurances du Canada Téléphone : 514 288-6015 Sans frais : 1 800 361-5131

### DANS LES HEURES SUIVANTES

**Rendre votre bâtiment sécuritaire** - Dès que les pompiers ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il soit sécuritaire. S'il s'agit de votre demeure qui a été détruite par le feu et devenue inhabitable, il serait préférable de déménager les biens en bon état chez des amis, des voisins ou des membres de la famille. Il est de votre responsabilité de barricader les lieux et de les rendre sécuritaires pour éviter tout autre incident. Plusieurs contrats d'assurances couvrent les frais de subsistance et vont même jusqu'à avancer les fonds. Informez-vous. Vous devrez possiblement fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment. Veuillez aviser le Service de l'environnement et des travaux publics afin de procéder à la fermeture de l'entrée d'eau extérieure en composant le **450 370-4820**.

### DANS LES JOURS SUIVANTS

Au cours des jours suivants, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un membre de la famille ou d'un voisin. Communiquez ces renseignements à toutes les personnes intéressées.

**Informez Bell**  **Informez compagnie de câble (TV)**  **Mettez à l'abri les biens en bon état**  
 **Annuler/reporter rendez-vous**  **Trouver une adresse temporaire**  **Autres** : \_\_\_\_\_

### ACTIONS À PRENDRE PAR LE PROPRIÉTAIRE

#### VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

**Établir la liste de vos papiers détruits** : S'ils sont endommagés ou détruits, vous devez les remplacer. Voici la liste des principaux établissements avec lesquels vous devez prendre contact :

**Caisse populaire ou Banque**  **Cartes de crédit**  **SAAQ**  **Affaires extérieures Canada (passeport)**  
 **RAMQ (Régie assurance maladie du Québec)**  **Carte d'assurance sociale**

**VOTRE COURRIER : Faire retenir votre courrier** - A la suite d'un incendie, Postes Canada, par l'entremise de votre facteur, retient automatiquement votre courrier pour une période de 15 jours. Vous n'avez qu'à le récupérer à votre bureau de poste. Comme il est possible que ce service soit tarifé, veuillez conserver vos reçus.

**LES REÇUS : Rassembler vos reçus** - Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un incendie. Gardez tous vos reçus (essence, nourriture, hôtel, vêtements, etc.) car selon votre contrat, la compagnie d'assurances peut vous rembourser.

**LA LISTE DE VOS BIENS - Établir la liste des biens détruits** - Vous devez établir la liste de tous les biens que vous avez perdus. Cette liste doit détailler le plus possible chaque bien (marque, couleur, modèle, numéro de série, coût et date d'achat). Si vous avez conservé vos factures et que vous avez pu les récupérer, elles vous seront fort utiles. Pour accélérer votre remboursement, ne tardez pas à établir cette liste.

**Endroit** : \_\_\_\_\_ **Téléphone** : \_\_\_\_\_

**LES GENS DE VOTRE ENTOURAGE - Informez vos proches** - Communiquez avec les gens de votre entourage : employeurs, associés, parents, frères et sœurs afin de les informer de votre situation. Ils peuvent vous aider à reprendre une vie normale.

**LES ENFANTS - Informez la direction de l'école** - L'idéal est de ne pas envoyer vos enfants à l'école pour quelques jours afin de vous permettre de concentrer votre énergie pour vous réorganiser. Faites-les garder chez des proches et informez la direction de l'école de la situation. **École** : \_\_\_\_\_ **Directeur** : \_\_\_\_\_ **Téléphone** : \_\_\_\_\_

**LES ANIMAUX - Aide aux animaux** - Votre animal a besoin d'être gardé en pension, il a besoin de soins, contactez votre vétérinaire. **Endroit** : \_\_\_\_\_ **Téléphone** : \_\_\_\_\_

**LA CROIX-ROUGE - Services aux sinistrés** - Les bénévoles de la Croix-Rouge sont rapidement déployés pour venir en aide aux sinistrés et subvenir à leurs besoins de première nécessité. Ils offrent un service d'urgence pour les trois jours suivant un sinistre et fournissent de l'hébergement, de l'alimentation et de l'habillement de secours.

### AIDE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

|   |  |
|---|--|
| <b>Hôpital (CSSS)</b> Téléphone : 450 371-9920                    | <b>CLSC (CSSS)</b> offre à la population des services courants de première ligne en santé physique, en intervention psychosociale et en intervention communautaire - Téléphone : 450 371-0143                          |
| <b>Centre Anti-poison</b> – Téléphone sans frais : 1 800 463-5060 | <b>Info-Santé</b> - Chaque fois que vous désirez une réponse à un problème de santé, chaque fois que vous vivez une situation difficile, à toute heure du jour ou de la nuit, sept jours par semaine - Téléphone : 811 |
| <b>Tel-Jeunes</b> - Téléphone : 1 800 263-2266 (sans frais)       | <b>Parents</b> – Téléphone sans frais : 1 800 361-5085   |
| <b>S.O.S. Violence conjugale</b> Sans frais : 1 800 363-9010      | <b>Le Tournant Centre de crise et de prévention du suicide</b><br>Téléphone : 450 371-4090 ou 1 866 277-3553 pour les appels interurbains à l'intérieur du Suroît  |

N'hésitez pas à communiquer avec nous!

**Service de sécurité Incendie** 736, boulevard du Havre Salaberry-de-Valleyfield(Québec) J6S 1W1  
Téléphone : 450 370-4750 Télécopieur : 450 370-4755 Courriel: [securiteincendie@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:securiteincendie@ville.valleyfield.qc.ca)

083  
2019